RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07839
Numéro SIREN : 841 907 736
Nom ou dénomination : ABDEL KOOK

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2021 sous le numéro de dépôt 443

ABDEL KOOK

Sommaire

Attestation de Présentation _____ 1

Bilan et Resultat _____ 2

Annexes Legales 20 _____ 6

Certifié conforme à l'original

A.A

Attestation de Présentation

ATTESTATION
d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ABDEL KOOK pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 11 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	47 435,98	Euros
chiffre d'affaires	35 500,00	Euros
résultat net comptable	25 294,52	Euros

Fait à PARIS
Le 09/12/2020

Signature de l'Expert Comptable



Cabinet HADDOUCHE ET ASSOCIES

A.A

Bilan et Resultat

ABDEL KOOK

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				du 01/08/2018 au 31/12/2018 (05 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15		15	0,03	15	0,08
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***15***		***15***	0,03	***15***	0,08
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	100		100	0,21		
. Autres	23 000		23 000	48,49		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	24 321		24 321	51,27	17 885	99,92
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	***47 421***		***47 421***	99,97	***17 885***	99,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***47 436***		***47 436***	100,00	***17 900***	100,00

ABDEL KOOK

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (05 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	2,11	1 000	5,59
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100	0,21		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	7 621	16,07		
Résultat de l'exercice	***25 295***	53,32	***7 721***	43,13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***34 016***	71,71	***8 721***	48,72
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	467	0,98		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	1,26	6 000	33,52
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 016	12,68	1 362	7,61
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 337	13,36	1 817	10,15
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***13 420***	28,29	***9 179***	51,28
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***47 436***	100,00	***17 900***	100,00

ABDEL KOOK

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		du 01/08/2018 au 31/12/2018 (05 mois)		Variation absolue (12 / 05)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	35 500		35 500	100,00	9 583	100,00	25 917	270,45
Chiffres d'Affaires Nets	**35 500**		**35 500**	100,00	**9 583**	100,00	**25 917**	270,45
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			***35 500***	100,00	***9 583***	100,00	***25 917***	270,45
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			91	0,26			91	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			4 661	13,13	500	5,22	4 161	832,20
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			***4 751***	13,38	***500***	5,22	***4 251***	850,20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**30 749**	86,62	**9 083**	94,78	**21 666**	238,53
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**30 749**	86,62	**9 083**	94,78	**21 666**	238,53

A.A

ABDEL KOOK

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		du 01/08/2018 au 31/12/2018 (05 mois)		Variation absolue (12 / 05)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	800	2,25			800	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***800***	2,25			***800***	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-800**	-2,24			**-800**	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 654	13,11	1 362	14,21	3 292	241,70
Total des Produits (I+III+V+VII)	***35 500***	100,00	***9 583***	100,00	***25 917***	270,45
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***10 205***	28,75	***1 862***	19,43	***8 343***	448,07
RÉSULTAT NET	**25 295** *Bénéfice*	71,25	**7 721** *Bénéfice*	80,57	**17 574**	227,81
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

A.A

Annexes Legales 20

ABDEL KOOK

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 47 435,98 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 25 294,52 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 05 mois recouvrant la période du 01/08/2018 au 31/12/2018.

A.A

ABDEL KOOK

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations

Informations et commentaires sur :
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

A.A

ABDEL KOOK

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

A.A

ABDEL KOOK

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

L'entreprise a dû suspendre son activité sous les directives gouvernementales pour cause de la crise sanitaire du "Covid-19" survenue au début de l'année 2020.
Cependant, il est difficile d'évaluer la variation du chiffre d'affaires sur la période et les perspectives d'avenir de l'entreprise.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

A.A

ABDEL KOOK

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Install. tech., matériel, outill. industriels Install. générales, agencements divers Matériel de transport Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	*15*			*15*	
TOTAL	*15*			*15*	

A.A

ABDEL KOOK

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 5 mois	- mois	- mois	- mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*1 000*	*1 000*			
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*35 500*	*9 583*			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*29 949*	*9 083*			
c) Impôt sur les bénéfices	*4 654*	*1 362*			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*25 295*	*7 721*			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*25 295*	*7 721*			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

ABDEL KOOK

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 59 AVENUE VICTOR HUGO

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
R.C.S : 841 907 736

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2020

Le 30/09/2020,
à 18h,

Monsieur Abdelilah ALAOUI, associé unique de la société **ABDEL KOOK,** s'est présenté aux décisions de l'Associé unique, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur ALAOUI Abdelilah, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé unique :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Associé unique sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Associé est présent à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,

A.A

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
En conséquence, l'Associé unique donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir **un bénéfice** de **25 294,52** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **7 621,33** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **32 915,85** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **32 915,85** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 9 915,85 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 23 000,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 23,00 Euros.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

A.A.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

